

COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCES VERBAL N° 21

Séance du:12-02-2023

Membres Présents:

- Mr. GUETTAF TEMAM A/Aziz / Président
- Mr .ZENDAGUI Hachemi / Secrétaire
- Mr. MESSAI Mohamed Lotfi / Membre
- Mr. GHEDJATI Abdelaziz / Membre

Ordre du jour:

- Etude des Affaires Disciplinaires
- Journées du:10-11 Février 2023

AFFAIRE 176

Rencontre : IROD/USJBBA – HONNEUR – (S) -du:10/02/2023

Joueur Exclu:

1/-SEBAA HOSSAM , LN°0075 –USJBBA

pour cumul de cartons: Suspension d'un (01) match ferme (ART 103 RG/FAF).

Joueurs Avertis :

1/-LAAOUAD MED NACR EDDINE, LN°0538–IROD

-Avertissement pour CAS.

2/-BOUBKA SEDDIK, LN°-0073-USJBBA

-Avertissement pour CAS.

AFFAIRE 177

Rencontre : TRBEO/CCO–HONNEUR (S) du:10/02/2023

Joueurs Avertis :

1/-CHERAIET OUSSAMA, LN°0007–TRBEO

-avertissement pour CAS.

2/-CHERAIET SOUHAIL, LN°0008–TRBEO

-Avertissement pour CAS.

3/-ATHMANE ZAKARIA, LN°-0716-CCO

-Avertissement pour CAS.

4/-AMRANE SEIF EDDINE, LN°-0481-CCO

-Avertissement pour CAS.

AFFAIRE 178

Rencontre :JEA/UEA –HONNEUR (S) -du:10/02/2023

Joueurs Avertis :

1/-SERSOUB MESSAOUD , LN°0199 –JEA

-Avertissement pour CAS

2/-SAFER AHMED , LN°201–JEA

-Avertissement pour CAS.

3/-BAHRI NACER LN°0664–UEA

-avertissement pour CAS.

Une amende de 2500.00 DA est infligée au club JEA pour mauvaise organisation (ART 131 RG/FAF) .

AFFAIRE 179

Rencontre : ESD /NZE0- HONNEUR (S) du:10/02/2023

Joueur Exclu:

1/-HADEF RIADH , LN°0588 –ESD

Pour cumul de cartons: Suspension d'un (01) match ferme (ART 103 RG/FAF).

Joueurs Avertis :

1/-BAHAMMA ANOUAR, LN°0573–ESD

-Avertissement pour CAS

2/-BEL HADJ TAKI EDDINE, LN°-0164-NZE0

-Avertissement pour CAS.

3/-ZERIZIRA BAHA EDDINE, LN°-0168-NZE0

-Avertissement pour CAS.

4/- BERGHIS YOUCEF, LN°-2596-NZE0

-Avertissement pour CAS.

5/- BEN MABROUK MED, LN°-0169-NZE0

-Avertissement pour CAS.

❖ Dirigeant Signalé :

M. HADDOUCH NABIL, président club ESDjamoura.

-Pour mauvais comportement envers arbitres en fin de partie, Suspension de Deux(02) mois fermes de toutes fonctions officielles + amende de 5000.00 DA (ART 152 RG /FAF).

AFFAIRE 180

Rencontre : MSS/OCA- PRE- HONNEUR (S) du:10/02/2023

Joueurs Exclus:

1/-MOUSSAOUI ALA EDDINE , LN°0259 –MSS

Pour cumul de cartons: Suspension d'un (01) match ferme (ART 103 RG/FAF).

2/-BOURENANE ASBAT, LN°0270–MSS

Pour agression envers adversaire : Suspension de trois (03) matchs fermes +1500.00 DA (ART 113 RG/FAF).

Joueurs Avertis :

1/-BOURNANE SOFIANE, LN°0265–MSS

-avertissement pour JD.

2/-BEN MESSAOUD RAOUF, LN°0638–MSS

-Pour CD :

✧ Suspension D'un (01) match ferme +1000,00 DA d'amende (ART 101 RG/FAF).

3/-BOURNANE WALID, LN°0258–MSS

-Pour CD:

✧ Suspension D'un (01) match ferme +1000,00 DA d'amende (ART 101 RG/FAF).

4/-GRANDI SAIB KARIM, LN°0620–OCA

-avertissement pour JD.

Une amende de 2500.00 DA est infligée au club MSS pour mauvaise organisation (ART 131 RG/FAF) .

✧ Une amende de 500 DA est infligée au club MSS pour CONDUITE INCORRECTE (ART 130 RG/FAF) .

AFFAIRE 181

Rencontre : CSC/JSSO- PRE- HONNEUR – (S) du:10/02/2023

Joueurs Avertis :

1/-SAOU YUCEF, LN°0607–CSC

-Avertissement pour CAS.

2/-MOUADAA MED AMINE, LN°0694–CSC

-Avertissement pour CAS.

3/-GHAMRI MED LAID, LN°-0936-JSSO

-Avertissement pour CAS.

4/-GHOUIL AKRAM, LN°-0693-JSSO

-Avertissement pour JD.

Une amende de 2500.00 DA est infligée au club JSSO pour mauvaise organisation (ART 131 RG/FAF) .

AFFAIRE 182

Rencontre : CRBEO/NJB– PRE- HONNEUR – (S) du:11/02/2023

Joueurs Exclue :

1/-SAADANE ABD ERRAMANE, LN°0478 –NJB

Pour cumul de cartons: Suspension d'un (01) match ferme (ART 103 RG/FAF).

2/-BELAIDI ZINHOUM, LN°0440–CRBEO

- Pour cumul de cartons: Suspension d'un (01) match ferme (ART 103 RG/FAF).

Joueur Averti :

1/-LEBSIR LALA ALA EDDINE, LN°0454–NJB

-avertissement pour CAS.

2/-MAALIM SEIF EDDINE, LN°0444–CRBEO

-Avertissement pour AJ.

AFFAIRE 183

Rencontre :CRBL/RSF PRE- HONNEUR – (S) du:11/02/2023

Joueur Exclu:

1/-BOUHAF KHARKHACHI RAMZY, LN°0156–CRBL

Pour insultes envers officiel : Suspension de quatre (04) matchs fermes+5000.00 DA d'amende (ART 112 RG /FAF).

Joueur Averti :

1/-SAYAH BOUBAKER SEDDIK, LN°0882–CRBL

-Avertissement pour CAS.

AFFAIRE 184

Régularisation De Situation Disciplinaire

joueur : THAMER HAITHAM

Suite à la demande de régularisation d'une situation disciplinaire formulée par le club ESDjamoura au sujet du Joueur : THAMER HAITHAM et , En application de l'article 134 des règlements généraux de la FAF, la commission de discipline décide : Joueur : THAMER HAITHAM , LN°-0565 ,suspension d'un (01) match ferme en sus de la sanction initiale (01+01) et ce, à compter du 04.01.2023 .

AFFAIRE 185

Régularisation de situation disciplinaire

Joueur : DJEHAICHE ADEL

Honneur vous informer de la régularisation d'une situation disciplinaire au sujet du Joueur : DJEHAICHE ADEL , LN°-0005 ayant participé à la rencontre : TRBELOUTAYA // JEA du 29.12.2022 alors qu'il se trouvait sous le coup d'une suspension (01 match ferme) et : En application de l'article 134 des règlements généraux de la FAF, la commission de discipline décide : Suspension de Joueur : DJEHAICHE ADEL , LN°-0005 club TRBEO , d'un (01) match ferme en sus de la sanction initiale et ce, à compter du 04.01.2023.

LE PAYEMENT DES AMENDES DES CLUBS DOIT ETRE
EFFECTUE DANS UN DELAI DE (30) JOURS
SOIT AVANT LE
12/03/2023
GUETTAF TEMAM ABDELAZIZ